

Collectif des associations du Franc-Moisin et autres quartiers à Saint-Denis et d'ailleurs

Monsieur Le Premier Ministre
Edouard Philippe
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Saint Denis, le 25 octobre 2017

Monsieur le Premier Ministre,

Notre collectif a pris connaissance de la réponse qui a été adressée à son courrier par votre chef de cabinet. Nous souhaitons à notre tour dans ce nouveau courrier vous répondre point par point sur chacune des réponses apportées et réitérer l'invitation qui vous est faite de venir nous rencontrer sur le terrain.

Le contexte de contraintes budgétaires est une réalité depuis plusieurs années. En tant qu'associations, nous la connaissons bien puisque notre activité est en partie subventionnée par l'Etat et les collectivités territoriales. De ce fait et depuis plusieurs années, nous subissons des baisses de subventions continuent. Celles-ci interviennent parfois en cours d'exercice nous obligeant à déployer des énergies folles pour maintenir à l'équilibre des budgets dont le montage est de plus en plus complexe. Les arbitrages budgétaires en période de contraintes restent des choix politiques.

Dans votre réponse à notre courrier, vous indiquez que « les contrats aidés ne sont pas une solution satisfaisante au problème de l'emploi », ajoutant qu'ils sont précaires, faiblement rémunérés et peu efficaces en matière d'insertion professionnelle.

Nous partageons le constat sur les deux premiers points : la plupart de ces contrats sont signés en CDD et rémunérés au salaire minimum. C'est l'occasion ici de rappeler que le mouvement associatif n'a jamais appelé de lui-même les contrats aidés. Il s'en est accommodé faute de pouvoir avoir recours à des emplois de droit commun, notamment quand le passage des subventions de fonctionnement aux subventions sur projets ne lui en a pas laissé le choix. Aujourd'hui, dans le secteur associatif, la majorité des contrats aidés qui ne sont pas renouvelés se traduisent par des suppressions de postes, preuve que le dispositif n'était pas un simple effet d'aubaine. L'étude DARES¹ datant de mars 2017 avait d'ailleurs mis en exergue ce point, pointant que « dans le secteur non marchand, les employeurs ont des besoins en emplois mais ne les réalisent pas à cause de la contrainte financière. Ainsi l'effet emploi est beaucoup plus important que dans le secteur marchand : financer un contrat aidé permet de créer un emploi supplémentaire ».

La question est donc celle de l'alternative que votre gouvernement propose à la suppression du dispositif. Nous sommes preneurs d'une discussion constructive sur les issues possibles, et ce d'autant plus si elles intègrent des évolutions positives sur les contrats de travail et les rémunérations qui sont une préoccupation pour l'ensemble des salariés du secteur.

Concernant la faible efficacité des contrats aidés en matière d'insertion professionnelle des bénéficiaires à moyen terme, elle a été présentée comme un argument de poids par le gouvernement dans le débat public en la matière. Certains éléments sont importants à rappeler par honnêteté intellectuelle. Ils permettent également de nuancer le propos. Globalement les résultats et la conclusion de l'étude DARES dont les données alimentent votre argumentaire amènent à la prudence. L'étude montre que les modifications successives des dispositifs dans le temps ont été marquées par la volonté des gouvernements d'atteindre des publics de plus en plus éloignés du marché du travail (seniors de plus de 50 ans, demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an ou bénéficiaires de minima sociaux, jeunes de moins de 26 ans peu ou pas qualifiés), ce qui peut expliquer des effets jugés peu satisfaisants sur l'insertion professionnelle à moyen terme.

Elle explique aussi que le taux d'emploi à la sortie du dispositif était plus faible dans le secteur non marchand que dans le secteur marchand en partie justement parce que les bénéficiaires de contrats aidés du secteur non marchand y sont davantage éloignés de l'emploi². Du point de vue des personnes, 74% des anciens bénéficiaires interrogés dans le cadre de l'étude DARES trouvaient que le contrat aidé leur avait permis de se sentir utile et de reprendre confiance, et cela particulièrement pour les bénéficiaires d'un contrat non marchand.

¹ Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, DARES analyses, N° 21, mars 2017 : <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/etudes-et-syntheses/dares-analyses-dares-indicateurs-dares-resultats/article/les-contrats-aides-quels-objectifs-quel-bilan>

² Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, DARES analyses, N° 21, mars 2017 : <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/etudes-et-syntheses/dares-analyses-dares-indicateurs-dares-resultats/article/les-contrats-aides-quels-objectifs-quel-bilan>

Nous attirons finalement votre attention sur le fait que la conclusion de l'étude pointe la nécessité de « prendre ces résultats avec précaution » indiquant par ailleurs qu'« il faudra encore attendre quelques années pour évaluer les dispositifs actuels (CUI et emplois d'avenir), de nouveaux panels de bénéficiaires et de témoins étant actuellement en cours de constitution ».

Visiblement, votre gouvernement a donc choisi de ne pas se donner ce temps.

Vous soulignez la nécessité de mettre l'accent sur la formation professionnelle et votre souhait de mettre en œuvre un plan d'investissement conséquent en la matière. Si à leur niveau, les associations du collectif font plutôt un retour positif des contrats aidés sur l'insertion professionnelle à moyen terme, c'est parce que nos structures ont effectivement joué le jeu de la formation et de l'accompagnement dans le cadre des dispositifs existants. Il ne faudrait pas laisser croire que nous partons collectivement de zéro en la matière quand la signature d'un CIU-CAE et/ou d'un Emploi d'avenir supposait jusqu'alors la mise en place d'un plan d'accompagnement vers l'emploi validé jusqu'en préfecture.

De notre expérience, la mise en œuvre de ce plan, en ce qui concerne tout au moins les emplois d'avenir était par ailleurs activement contrôlée par les missions locales avec des entretiens tripartites réunissant le jeune, l'employeur et le conseiller sur le lieu de travail et ce, plusieurs fois par an. Ce suivi suppose un temps administratif dédié non négligeable et des compétences en interne aux structures. Nous sommes à l'écoute des ressources supplémentaires qui pourront être dédiées à l'accompagnement à la formation professionnelle et à l'insertion dans les plans à venir dont vous faites mention.

En ce qui concerne les exceptions qui ont pu être obtenues par un certain nombre de secteurs ou de territoires depuis la rentrée concernant le gel, nous sommes étonnés de voir que les quartiers populaires n'en font pas partie. Déjà au regard des difficultés qu'ils concentrent. Ensuite du fait qu'ils seront tout particulièrement concernés par l'impact humain du gel des contrats aidés. En effet, du fait du critère de priorité géographique lié à la résidence en quartier prioritaire, les habitants des quartiers prioritaires et notamment les jeunes étaient jusqu'à présent l'un des publics bénéficiaires de ces contrats. La fin des contrats aidés va augmenter le nombre de demandeurs d'emplois dans ces quartiers alors que les subventions au titre de la Politique de la Ville ont aussi baissé pour certaines associations du territoire, qui se sont engagées pour favoriser l'accès à la qualification et à la professionnalisation des demandeurs d'emploi ayant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Pour ce qui est de la manière dont les ordonnances du 22 septembre sont mises en œuvre sur le terrain, les Préfectures de région et les services de l'emploi ne nous ont communiqué aucune information spécifique concernant nos situations respectives. Les contacts, quand ils ont eu lieu, l'ont été systématiquement à l'initiative des associations et non de vos services.

Nous comprenons d'après votre courrier que les contrats aidés qui pourront être sauvegardés sur 2018 le seront à un taux de prise en charge inférieur à celui des contrats dont nous disposons actuellement. C'est une nouvelle information.

Nous avons besoin de propositions plus claires et immédiatement applicables sur les perspectives dont vous faites mention (contrats de professionnalisation expérimentaux par exemple) car ce sont aujourd'hui nos emplois qui se perdent et nos projets associatifs qui se meurent.

En ce qui concerne le Crédit d'Impôts de Taxe sur les Salaires (CITS) auquel vous faites référence, sachez que nos associations (de moins de 30 salariés) bénéficient de l'abattement appliqué à la taxe sur les salaires³. Le CITS ne se déclenche qu'au-delà de ce seuil.

A votre décision de geler et supprimer les contrats aidés, s'ajoute celle de baisser les crédits de la Politique de la Ville. Ces décisions ont créé un contexte menaçant où les élus locaux de toute part s'alarment, confirment nos analyses et nos arguments et rejoignent nos inquiétudes quant à l'avenir des actions que nous déployons depuis des années.

Le collectif des associations du Franc Moisin et autres quartiers à Saint Denis et d'ailleurs réitère son invitation à venir le rencontrer sur le terrain pour une discussion de fond et des solutions d'urgence pour le maintien des projets qui, au quotidien, contribuent au maintien du lien social, au vivre ensemble dignement dans notre pays et permettent l'accès aux dispositifs de droit commun en matière d'emploi et de formation professionnelle à des personnes qui en sont éloignées.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Premier Ministre, nos respectueuses salutations.

Collectif de Franc Moisin et autres quartiers de Saint Denis et d'ailleurs

Contacts :

Adjera Lakehal-Brafman : 06 87 31 52 77

Dr Didier Menard : 06 07 16 57 78

Adresse postale :

AFFM

3, rue du Languedoc

93200 Saint-Denis

³ Cet abattement est de 20 304 euros en 2017.